

# COMMUNE DE BENING.LES.ST.AVOLD

Département : MOSELLE

Arrondissement : FORBACH

Nombre de Conseillers élus  
15

Conseillers en fonction  
15

Conseillers présents  
14

Procurations  
1

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2021

Sous la Présidence de Madame RAMSAIER Simone



**ETAIENT PRESENTS :** Mrs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, DE NICOLO Dominique, FLAUSSE Emmanuel, HUBER Denis, KLOSE Raymond, PIVEC Denis.

Mmes NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, BERNHARD Virginie, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem, ZAVARD Elisabeth.

**ETAIT ABSENT :** Mme GROVA Anna-Maria (procuration à Mme ZAVARD Elisabeth).

2021-11-57 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Présentation et débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

L'article L 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Selon l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricole et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Conformément à l'article L 153-12 du Code l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Madame le Maire donne la parole à M. Laurent FUCHS du Bureau d'études GUELLE et FUCHS de Forbach, afin qu'il nous présente le projet d'Aménagement et de Développement Durable qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire communal.

Il rappelle que par délibération du 19 juin 2009, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et leur présente le PADD effectué par la Commission d'Urbanisme et le Cabinet GUELLE et FUCHS.

**ORIENTATION 1 :** retrouver une attractivité résidentielle afin d'accueillir et maintenir une nouvelle population sur le territoire communal en conciliant renouvellement urbain, densification et opération nouvelle.

**ORIENTATION 2 :** contenir la consommation foncière, l'étalement urbain et le mitage du territoire

**ORIENTATION 3 :** favoriser les mobilités durables.

**ORIENTATION 4 :** reconvertis les friches et les délaissés industriels pour accueillir de nouvelles entreprises

**ORIENTATION 5 :** favoriser et accompagner le développement économique.

**ORIENTATION 6** : protéger et mettre en valeur les éléments constituant le patrimoine urbain de la commune.

**ORIENTATION 7** : protéger et mettre en valeur les éléments constituant le patrimoine naturel de la commune.

**ORIENTATION 8** : préserver les continuités écologiques dans l'organisation du territoire.

**ORIENTATION 9** : mettre en œuvre les principes du développement durable.

**ORIENTATION 10** : limiter la consommation d'espaces à des objectifs chiffrés.

**ORIENTATION 11** : maintenir et optimiser les équipements publics existants.

Après cet exposé, un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

POUR COPIE CONFORME  
BENING.LES.ST.AVOLD le 16 novembre 2021  
Madame le Maire : Simone RAMSAIER

Affiché le 16.11.2021

